

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT (20h45), Marie-Anne MATHEVET, André LACHAL, Nicolas TILLMANN, Thierry MARTINAUD, Magalie CHAVAS, Jean-Louis PERON, Anne CALPE, Céline ELIE

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 28 juillet 2015**
- **Contrat Enfance Jeunesse : répartition des coûts par commune**
- **Modification du tableau des emplois**
- **Echange terrain Mme Faivre-Commune, quartier Pré-Battoir**
- **Droit de préemption urbain**
- **Divers**

I- Contrat Enfance Jeunesse : répartition des coûts par commune

La communauté de communes souhaite homogénéiser les différentes conventions existantes actuellement entre les communes et la CCMP. Devant les disparités du nombre de participants de chaque commune aux activités proposés, un nouveau mode de calcul est proposé, à savoir une part fixe de 40% calculée sur la base d'un budget de 30 000 € et une régularisation en fin d'année calculée sur la présence réelle des jeunes concernés.

Le conseil municipal donne son accord par 14 voix pour et une abstention.

II – Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal définit les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

En raison de la pérennisation des temps d'activités scolaires, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2015 comme suit :

Filière social :

- Passage à temps complet de deux postes d'ATSEM

1 Poste de 31h50 à 35h

1 Poste de 33h à 35h

Le conseil municipal adopte cette modification à l'unanimité.

III-Echange terrain

La commune souhaite échanger la parcelle cadastré AE 30 d'une surface de 318 m² appartenant à Mme Faivre avec un morceau de la parcelle AE 448 d'une surface équivalente soit une bande d'environ 6 m de large sur 45 m de long.

Le conseil municipal approuve cet échange à l'unanimité.

IV- Droit de préemption Urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AE 216, situé lieu-dit Drevard
- immeuble cadastré AD 119, situé la modure du haut
- immeuble cadastré AD 129 et 289 situé 32 rue de la Modure

V-DIVERS

- Aménagement :
3 cendriers (Ecole, Mairie, entrée du parc de l'école) et 3 distributeurs de sachet (ramassage des crottes de chien) vont être posés en différents points.
Les panneaux pour la mise en valeur du petit patrimoine sont en cours de validation.
Nettoyer le coin pique-nique sur la route de Colombier.
Un nouveau banc en face du tabac
La commission se réunira le 14/10 pour réfléchir sur la circulation dans le village.
- Lettre pirailone : la commission communication se réunira le 28/09 à 20 heures (salle du conseil)
- Toujours des incivilités au niveau des différents points de collectes, particulièrement rue du mas
- Projet de mise en valeur de la vitrine d'exposition du lavoir rue Peyronnet
- Le bilan du chantier « jeunesse et reconstruction aura lieu courant octobre
- Vogue : remarques sur certaines attitudes
- Accueil des réfugiés : comment se positionne le conseil par rapport à cette problématique, une réunion du CCAS est programmée sur ce sujet
- Projet de revitalisation du centre bourg en partenariat avec le Parc du Pilat, la prochaine réunion évoquera les aspects économiques (comment favoriser l'implantation des entreprises, artisans et associations)
- Vie scolaire et Périscolaire :
Ecole : 113 élèves à ce jour dont 7 de moins de 3 ans (non comptabilisés par l'éducation nationale)
TAP : 50 enfants inscrits, ils sont plus nombreux les mardis
Cantine : 55 à 60 couverts chaque jour
Périscolaire : 30 inscrits
Etude : 33 inscrits
- Lotissement : l'affiche est validée

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h45

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Jean-Louis BARIOT

